



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 6690

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'urgence d'une démarche de la France au Laos afin de permettre la survie des quelques centaines d'hommes, de femmes et enfants, appartenant à la communauté hmong. En effet, engagés auprès des forces françaises dès le début de 1940, ils participèrent jusqu'en 1954 aux combats du Nord-Tonkin contre les forces du viêt-minh. Depuis plus de trente ans, les quelques groupes hmongs qui n'ont pu fuir sont poursuivis au nord du Laos dans la zone montagneuse du Xieng-Khouang dans le but avéré de leur extermination. D'après les chiffres de recensement dont nous disposons, de 8 172 Hmongs en 1989, ils n'étaient plus que 781 Hmongs en 2004, et on se demande combien ils sont en 2007. L'intervention de la France s'avère indispensable et urgente, tant sur le plan humanitaire qu'en raison d'un passé commun. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin de mettre fin à ce drame.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6690

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6030

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7462